

Décret de reconnaissance diocésaine du Mouvement Apostolique

**ANTONIO CANTISANI
ARCHEVÊQUE DE CATANZARO-SQUILLACE**

DÉCRET

de reconnaissance diocésaine du MOUVEMENT APOSTOLIQUE

En 1979 a eu origine, dans ce territoire diocésain, le Mouvement Apostolique grâce à Madame Maria Marino.

Cette association laïque a fait l'expérience d'un chemin qui, malgré les nombreuses difficultés, s'est révélé temps de purification, de grâce et d'apostolat :

- ont été acquis les critères d'ecclésialité ;
- a été donné le plus grand soin à l'écoute de la Parole de Dieu grâce à des catéchèses communautaires ;
- on a eu des fruits significativement ecclésiaux comme, entre autres, 21 presbytériats.

Pour ce considérable progrès de bien, en date 15 août 1991 j'ai reconnu le Mouvement Apostolique "ad experimentum" pendant cinq années. Après avoir consulté le Conseil Presbytéral, qui avait manifesté quelques perplexités, cette période a été prorogée.

Comme aujourd'hui on constate que la vie du Mouvement Apostolique a atteint la nécessaire conformité juridique et pastorale à une juste configuration ecclésiale, je suis déterminé à reconnaître définitivement le Mouvement Apostolique comme une authentique association laïque.

Donc,

- en conscience que tout chemin d'expérience ecclésiale a de longs temps pour mûrir sa propre identité et pour faire briller davantage la valeur du charisme, don de Dieu pour son Église ;
- dans l'espoir que le Mouvement Apostolique voudra répondre fidèlement à sa mission par l'évangélisation et la charité, il fera donc tout effort pour continuer son propre charisme dans l'obéissance à son Église et dans la parfaite adhésion à sa doctrine ;
- dans l'espoir que la présence du Mouvement Apostolique en diocèse, berceau de son existence, encouragera ultérieurement la liaison avec les autres associations laïques ;
- dans la certitude que spécifiquement les presbytériats qui proviennent du Mouvement Apostolique

où qui adhèrent à lui seront exemplaires pour la grande ouverture au clergé diocésain dans un chemin d'ensemble finalisé à bâtir cette part d'Église, et dans les communautés où ils sont appelés pour accomplir le ministère ils voudront "faire de l'Église la maison et l'école de la communion" comme dit le Pape au n. 43 de la Lettre Apostolique Novo Millennio Inuente, en valorisant de plus en plus le charisme du laïcat et en favorisant la pluralité des présences associatives dans la réalité de l'unique peuple de Dieu ;

- ayant constaté que, depuis longtemps, dans différents diocèses d'Italie la présence du Mouvement Apostolique est, par les respectifs Evêques, louée et bénie pour l'apostolat accompli dans les paroisses où ne manquent pas de fruits de bien ;

- après avoir consulté le Collège des Consultants ;

- par le présent acte

je reconnais
définitivement
l'existence et l'activité
du MOUVEMENT APOSTOLIQUE
dans l'Église de Catanzaro-Squillace
et j'en approuve

contextuellement son Statut.

Je confie le chemin spirituel et pastoral du Mouvement Apostolique à la très Sainte Trinité et à Marie, Mère du Rédempteur, lumière du parcours des peuples pendant ce Troisième Millénaire chrétien qui vient de commencer.

Que le Mouvement Apostolique honore ce don par la sainteté de la vie et aux futurs Bergers de l'Église offre le don d'un service dans la communion d'un seul Esprit.

Catanzaro, 18 janvier 2001, début de la Semaine de Prière pour l'unité des chrétiens.